

MAIRIE DE SIMIANE COLLONGUE
Code Postal : 13109
Téléphone: 04.42.94.91.91
Fax : 04.42.22.78.52

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL,
DU 13 DECEMBRE 2007 A 18H30**

Tous présents sauf
Madame DEVULAINÉ,
Messieurs GERARA et MOINE.
Monsieur ARNAUD arrive à 18h40.

Procurations :

Madame AUSTRUY donne procuration à Monsieur MAGNAN
Monsieur CHICHIGNOUD donne procuration à Monsieur KAZARIAN
Monsieur KARAGULIAN procuration à Monsieur BROCH
Monsieur PERRIER donne procuration à Madame PIQUENOT
Madame RICCI donne procuration à Madame FERRER
Madame SEPVAL donne procuration à Monsieur TROPINI

Procès Verbal du Conseil Municipal du 7 Novembre 2007. Il n'y a pas de remarques.

Pour 26
Contre 00
Abstention 00

Monsieur BOYER propose Madame TARDY comme secrétaire de séance

Pour 26
Contre 00
Abstention 00

Monsieur le Maire: Une décision modificative n'a pas été portée à l'ordre du jour. Il s'agit seulement d'une écriture d'ordre en investissement. Je vous propose de la présenter à l'ordre du jour en fin de conseil.

Pour 26
Contre 00
Abstention 00

ORDRE DU JOUR N°1 : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA CRECHE MUNICIPALE

Monsieur le Maire: Sur les six offres reçues, 3 prétendants à la DSP ont été reçus. Nous avons choisi l'association des Crèches d'Aix. Leur composition budgétaire est correcte, elles ont l'expérience de la gestion de 29 crèches sur le bassin aixois et, élément très important, leur offre en matière de remplacement du personnel est performante, puisque les remplacements peuvent se faire quasiment dans l'heure qui suit. De plus, nous n'avons aujourd'hui aucun problème avec elles, qui sont les « sortants », y compris sur le plan éducatif.

Madame Bossy : J'aurais souhaité une municipalisation de la crèche, et qu'il soit possible de

faire une étude là-dessus.

Monsieur le Maire : On peut toujours faire une étude, mais l'un des problèmes de la municipalisation, ce sont les moyens de remplacement, car il faut du personnel qualifié. On reste sur une structure qu'on connaît. Les parents en sont très satisfaits. A noter que nous avons la chance d'avoir une directrice qui habite la commune.

Pour 25
Contre 00
Abstention 01 (Madame Bossy)

ORDRE DU JOUR N°2: AGIR (ACTION GLOBALE INNOVANTE POUR L'AVENIR) CONVENTION PILOTE POUR L'APPELLATION « VILLE LAUREATE-AGIR POUR L'ENERGIE » 2007/2008

Monsieur le Maire : Je pense qu'il faut déjà s'appliquer à soi-même des principes et des actions avant d'en demander aux autres. Donc, en premier lieu, nous avons réalisé un travail de fond sur les économies d'énergie des bâtiments communaux. Nous avons fait appel à un économiste de flux. Nous avons fait changer les fenêtres de la Mairie et fait isoler les combles (ce qui entraîne une réduction de 17% du coût de l'énergie sur le bâtiment Mairie). Et nous avons une étude en cours sur les modes de chauffage. Parallèlement, la Région avait besoin de 2 villes pilotes dans les différents départements de la Région dans le cadre de « Agir pour l'énergie » : Nous nous sommes portés volontaires avec la commune de Venelles. Nous avons déjà recours à l'économiste de flux demandé dans la convention. Nous avons aussi déjà réalisé le bilan énergétique de la Mairie. Reste à l'étendre sur les autres bâtiments, et à établir la convention : ce sera fait avec l'économiste de flux et des stagiaires IUT.

Pour 26
Contre 00
Abstention 00

ORDRE DU JOUR N°3. CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA REALISATION DE LOGEMENTS SOCIAUX, D'UN ETABLISSEMENT POUR PERSONNES AGEES ET D'UNE CRECHE SUR LA COMMUNE DE SIMIANE COLLONGUE

Monsieur le Maire : Je suis attaché au social, au sens vrai du terme, ce qui veut dire notamment permettre aux anciens de continuer à vivre sur leur commune, aux jeunes de ne pas s'expatrier à cause de la hausse des loyers : la collectivité doit répondre à ces problèmes.

Premier problème, la cartographie sur l'inondabilité nous gêne, tout le bas de la commune est gelé. Autre impératif : l'obligation de réaliser des logements à loyer maîtrisé (le terme « logements sociaux » me gêne par sa connotation; et aujourd'hui, 80% de la population aurait droit aux logements intermédiaires ou dits « sociaux »). D'autre part, les tarifs prohibitifs des maisons de retraite posent aussi d'énormes problèmes.

La commune possède un terrain à Bédouffe de 20.000 m². Je suis allé voir le Conseil Général en leur proposant de mettre le terrain à leur disposition pour y construire une maison de retraite avec l'Entraide des Bouches-du-Rhône. Nous avons un projet d'une maison de retraite de 96 lits, dont 40 lits en foyers logements, 28 lits pour les personnes âgées dépendantes, et 2 unités Alzheimer de 14 lits chacune. L'OPAC gèrera la maison de retraite et les logements. Ce projet cadre avec nos convictions et nos objectifs. Les logements à loyer maîtrisé seront axés, comme nos précédents projets, sur les moins de 25 ans et les plus de 60 ans, et réservés en grande majorité aux simianais. Et nous ajoutons à ce projet une crèche de 60 places qui devrait répondre aux besoins globaux de notre commune. Nous aurons donc là un « triptyque », partant de la petite enfance et allant jusqu'aux personnes âgées, sans « ghetto » entre les générations.

Monsieur Broch: Avez-vous fait une mise en concurrence ? Pourquoi l'OPAC ?

Monsieur le Maire : Il s'agit du public, et non du privé. Il n'y a donc pas de mise en concurrence. Ce n'est pas nous qui choisissons. Le Conseil Général travaille avec l'OPAC.
Madame Montagnier : Je précise qu'on avait initialement travaillé sur l'agrandissement de la crèche, et que ça n'est plus possible étant donné la carte d'inondabilité.

Monsieur le Maire : Nous utilisons la réserve foncière. Ce terrain a été acquis il y a longtemps.

Monsieur Broch : Qu'en est-il de la faisabilité ? Ça n'est pas encore sûr ?

Monsieur le Maire : On devrait en être sûrs très rapidement, car il y a une réunion du Cross en janvier. Nous avons travaillé rapidement pour que notre projet puisse passer à cette réunion de janvier. Les deux sections Alzheimer seront un point positif pour notre dossier, car il y en a peu, seulement sur les nouvelles maisons de retraite. A terme, la maison de retraite devrait permettre de créer une trentaine d'emplois. L'agrandissement de la crèche devrait permettre de gagner 5 à 6 emplois. Sans compter les emplois indirects (infirmiers, etc ...).

Monsieur Broch : Je vais faire une démarche auprès du sous-préfet pour vérifier la crédibilité, la faisabilité et la situation géographique par rapport au PLU. On met la charrue avant les boeufs.

Monsieur le Maire : Faites.

Pour	22
Contre	00
Abstention	00

Monsieur Broch, Mesdames Monnier et Valera, ne prennent pas part au vote. Leur réponse au vote est: « nous faisons une lettre au préfet pour vérifier la validité ».

Madame Tardy : Vous vous abstenez, donc ?

Monsieur Broch : Non. Nous faisons -une lettre au préfet.

ORDRE DU JOUR N°4: CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA REALISATION DE LOGEMENTS SOCIAUX D'UN ETABLISSEMENT POUR PERSONNES AGEES ET D'UNE CRECHE ENTRE LA COMMUNE DE SIMIANE COLLONGUE ET L'OPAC SUD

Pour	22
Contre	00
Abstention	00

Voir supra pour les votes de Monsieur Broch, Mesdames Monnier et Valera.

ORDRE DU JOUR N°5: DECISION MODIFICATIVE EAU 2007

Pour	25
Contre	00
Abstention	01 (Madame Bossy)

ORDRE DU JOUR N°6: DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL POUR TRAVAUX D'EPROXIMITE - PRESBYTERE - 2007

Monsieur Broch : C'est un appartement qui devient une salle d'accueil. Est-on dans les normes ?

Monsieur le Maire : Oui. Les travaux sont faits. Nous sommes dans les normes.

Madame Valera : Cette salle peut-elle être destinée à d'autres activités ?

Monsieur le Maire: Il s'agit d'activités en rapport avec la vie paroissiale, là où le prêtre reçoit.

Pour	26
Contre	00

Abstention 00

**ORDRE DU JOUR N°7: CONVENTION RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION GRATUITE DUN
MINI CAR**

Nous avons demandé que l'espace publicitaire soit proposé en priorité aux commerçants de la commune. S'ils ne sont pas intéressés, le prestataire élargira.

Pour 26
Contre 00
Abstention 00

**ORDRE DU JOUR N°8: DELIBERATION PORTANT SUPPRESSION D'EMPLOIS SUITE A LA
MODIFICATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE DE CERTAINS EMPLOIS
PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET**

Pour 26
Contre 00
Abstention 00

**ORDRE DU JOUR N°9: PRESTATION DE GESTION DE MAINTENANCE ET DE CONTROLE DES
AIRES DE JEUX**

Pour 26
Contre 00
Abstention 00

**ORDRE DU JOUR N°10: DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAPA: RESORPTION DU
BRUIT DANS LES CANTINES SCOLAIRES MATERNELLE**

Pour 26
Contre 00
Abstention 00

**ORDRE DU JOUR N°11 : DELIBERATION AUTORISANT LE R-V CRUTEMENT DE DEUX
AGENTS NON TITULAIRES SUR UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS COMPLET - ATTACHES
TERRITORIAUX**

Monsieur le Maire: Je précise qu'il ne s'agit pas de recrutement, mais de renouvellements de contrats. Le terme recrutement est employé car on est obligés de faire une publication. Nous avons deux agents qui font du bon travail, dont un était au départ un emploi jeune.

Pour 26
Contre 00
Abstention 00

**ORDRE DU JOUR N°12: DELIBERATION AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS NON
TITULAIRES SUR DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET ASSISTANTS SPECIALISES
D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE**

Monsieur le Maire: Il s'agit du renouvellement de contrats à l'école de musique.

Pour 26
Contre 00
Abstention 00

ORDRE DU JOUR N°13: DELIBERATION AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'UN AGENT NON

**TITULAIRE SUR UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS COMPLET ASSISTANT SPECIALISE
D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE**

Pour 26
Contre 00
Abstention 00

**ORDRE DU JOUR N°14: DELIBERATION AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'UN AGENT NON
TITULAIRE SUR UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS COMPLET ASSISTANT SPECIALISE
D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE**

Pour 26
Contre 00
Abstention 00

ORDRE DU JOUR N° 15: TRANSFORMATION DE POSTES

Monsieur le Maire : La transformation du chef de poste en chef de service de police municipale correspond au fait que Didier Delahaye a été reçu à son examen professionnel.

Pour 26
Contre 00
Abstention 00

ORDRE DU JOUR N°16: CREATION D'UN POSTE D'A.S.V.P.

Monsieur le Maire : De plus en plus de tâches administratives incombent au chef de la police municipale. Nous voulons avoir une personne supplémentaire sur le terrain, qui fera de la surveillance de la vole publique. Il ne s'agira pas un policier municipal au sens complet du terme à ce jour.

Madame Monnier . La circulation n'est pas intensive à Simiane hors les sorties des écoles.

Monsieur le Maire : il y aura d'autres missions.

Madame Monnier Je ne vois pas beaucoup les policiers dans les rues, les lotissements, et sur les interventions.

Monsieur le Maire La compétence de la sécurité est régaliennne. Seul l'État devrait avoir cette compétence. Le fait que certaines communes riches peuvent avoir beaucoup de policiers municipaux et d'autres, moins, est un problème. Deuxième problème, la Gendarmerie de Septèmes. Je ne peux communiquer sur les rapports de la Gendarmerie qui me sont communiqués régulièrement, je répète que la commune de Simiane, par rapport à toutes le communes environnantes, est dans une situation extrêmement satisfaisante. Et nous faisons un point tous les mois avec le responsable de la police municipale, l'adjoint à la sécurité, et le responsable de la Gendarmerie. Sachez aussi qu'auparavant, Boue -Bel-Air assurait les interventions après 22h , c'est aujourd'hui terminé. Cela fait très longtemps qu'on demande un pôle de gendarmerie sur la commune. On pourrait a minima demander un redécoupage plus adéquat : Simiane dépendrait de la gendarmerie de Bouc, et Cabriès de celle de Septèmes, d'autant qu'il y a une synergie évidente avec Plan de Campagne. Je me propose donc de demander ce redécoupage.

Madame Petri : La police municipale ne doit pas aller au-delà de ses fonctions, et elle est, déjà bien assez souvent à la limite.

Monsieur le Maire : Nous pourrions envisager une rencontre des élus avec la police municipale, pour qu'elle expose ses fonctions et son travail.

Monsieur Broch : Pourquoi pas un policier municipal tout de suite ?

Monsieur le Maire D'abord pour une question de coût.

Monsieur Kazarian : Ensuite parce que c'est une politique de recrutement. Nous préférons

former petit à petit un élément jeune pour l'amener à développer au fur et à mesure ses fonctions.

Monsieur Hardy : Madame Monnier, je ne peux laisser dire ce que vous avez dit. La police municipale fait très bien son travail.

Madame Monnier: Je ne dis pas le contraire.

Monsieur Hardy : Ce n'est pas ce que vous avez dit tout à l'heure.

Pour	23
Contre	01 (Madame Monnier)
Abstention	03 (Madame Valera, Monsieur Broch 2 voix)

ORDRE DU JOUR N°17: INSTAURATION D'INDEMNITES D'ASTREINTES

Pour	26
contre	00
Abstention	00

ORDRE DU JOUR N° 18: VERSEMENT DE SUBVENTION A L'OMC

Pour	26
Contre	00
Abstention	00

ORDRE DU JOUR N°19: CESSION DE LA VOIRIE DU LOTISSEMENT « LE PRE DE LA MARQUISE » A LA COMMUNE

Pour	26
Contre	00
Abstention	00

ORDRE DU JOUR N°20: ACQUISITION DE LA PARCELLE AE 2197/ - ZAC DES ORMEAUX

Pour	26
Contre	00
Abstention	00

ORDRE DU JOUR N°21: DELIBERATION APPROUVANT LA REVISION SIMPLIFIEE DU POS DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire : Je rappelle qu'il s'agit de permettre aux bus d'avoir une voie spécifique.

Pour	26
Contre	00
Abstention	00

ORDRE DU JOUR N°22: MISE A DISPOSITION DES PARCELLES AI 67, 71,72>,73 POUR REALISER LE PARKING MULTIMODAL DE LA GARE

Pour	26
Contre	00
Abstention	00

**ORDRE DU JOUR N°23 : DELIBERATION PRESCRIVANT UNE REVISION SIMPLIFIEE DU POS ET
DEFINISSANT LES MODALITES DE LA CONCERTATION**

Pour 22
Contre 00
Abstention 04 (Mesdames Monnier et Valera ; Messieurs Broch et Karagulian)

ORDRE DU JOUR N-24: ACHAT DU PATRIMOINE DE « CHARBONNAGE DE FRANCE »

Monsieur le Maire : Il s'agit de 17 hectares non constructibles, situés autour du crassier, estimés par les domaines à 176.000 euros, ce qui était la première proposition de Charbonnages de France. Nous avons négocié à 45.000 euros. Si nous déclinons, l'Etat reprend ce terrain, et le revend d'office aux communes au prix des Domaines, soit 176.000 euros pour nous !

Madame Petri: C'est scandaleux de devoir racheter quelque chose qui a occasionné autant de nuisances !

Monsieur Granet : Ce terrain est en friche ?

Madame Montagnier : C'est de l'espace boisé classé.

Monsieur Broch: Sur quel budget sera imputé cet achat ?

Monsieur le Maire: Sur le budget primitif 2008.

Pour 26
Contre 00
Abstention 00

ORDRE DU JOUR N°25: DECISION MODIFICATIVE - ECRITURES D'ORDRE

Pour 26
Contre 00
Abstention 00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H55.

La Secrétaire de Séance,
Madame Marie Claire TARDY

Le Maire
Monsieur Michel BOYER